

PÊCHERIES

LE FLÉAU DES LAMPROIES DANS LE LAC HURON
ET LA BAIE GEORGIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. Robinson (Bruce): Vu l'absence du ministre des Pêcheries (M. Sinclair), je veux poser une question à son adjoint parlementaire au sujet d'un grand nombre de résolutions dont j'ai ici des copies, d'autres copies ayant été adressées au bureau du ministre, concernant une aide supplémentaire en vue de la lutte contre les lamproies dans le lac Huron et la baie Georgienne. Le ministre songe-t-il à insérer un crédit dans les prévisions de 1956 pour satisfaire à la requête que renferment ces résolutions?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de son intention de poser sa question. Les pêcheurs et les conseils municipaux ont présenté bien des doléances au sujet de la lutte contre la lamproie et l'érection de barrières dans les cours d'eau qui se jettent dans le lac Huron et la baie Georgienne. Actuellement on s'emploie à éliminer la lamproie du lac Supérieur en vue d'y protéger les réserves de truites. Si l'entreprise réussit, nous nous efforcerons d'éliminer la lamproie de mer des autres lacs. On s'attend que la direction de la lutte contre les lamproies sera bientôt confiée à la Commission des pêcheries des Grands lacs. A ce moment-là, ces observations seront portées à l'attention de cet organisme.

Je signale également qu'il est maintenant trop tard pour ériger cette année des barrières dans les rivières; nous espérons que, l'an prochain, ce sera la Commission plutôt que le ministre des Pêcheries qui accomplira ce travail.

LE HOMARD—DEMANDE D'UNE SAISON D'AUTOMNE
DANS LA ZONE 7B DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Robichaud (Gloucester): En l'absence du ministre des Pêcheries, je désire poser une question à l'adjoint parlementaire. Vu la prise peu considérable de homards rapportée pour la saison de pêche du printemps qui s'est terminée le 30 juin, l'adjoint parlementaire peut-il dire à la Chambre si le ministre est disposé à prendre en considération les requêtes présentées par des pêcheurs à titre particulier ou par des groupes de pêcheurs et par le conseil municipal du comté de Gloucester réclamant une saison d'automne d'un mois, du 10 septembre au 10 octobre pour l'arrondissement de pêche au homard 7B?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je désire remercier l'honorable député de m'avoir donné avis de son intention de poser cette question.

Le ministère est toujours disposé à prendre en considération des requêtes venant de pêcheurs à titre particulier ou de groupes de pêcheurs visant à faire modifier le règlement. Nos hauts fonctionnaires ont assisté à une réunion où la question a été étudiée; des représentants d'autres circonscriptions l'ont aussi portée à notre attention. C'est pour cette raison que nous avons examiné le problème.

J'ai ici un état indiquant les prises de homard dans l'arrondissement 7B pour 1954 et 1955, et présentant un sommaire des prises dans les provinces et les comtés. Comme c'est un long tableau, trop long pour être lu, je demande à la Chambre l'autorisation de le consigner au hansard.

Des voix: Entendu.

M. MacNaught: Voici ce tableau:

Homards—District 7B		
1 ^{er} mai au 30 juin		
	1954 (Qtz)	1955 (Qtz)
Nouveau-Brunswick		
Comté		
Restigouche	1,378	1,280
Gloucester	14,305	11,274
Northumberland	10,133	8,643
Kent	1,282	397
Total	27,098	21,594
Île du Prince-Édouard		
Comté		
Prince	10,199	13,753
Queens	15,212	20,413
Kings	36,017	34,156
Total	61,428	68,322
Nouvelle-Écosse		
Comté		
Cumberland	6,897	7,359
Pictou	23,474	25,088
Antigonish	9,309	9,228
Guysborough	1,696	1,438
Inverness	5,961	7,641
Total	47,337	50,754
Grand total	135,863	140,670